

## CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2026-791-2

**Règlement modifiant à nouveau le règlement 2017-791 décrétant un emprunt et une dépense de 350 000 \$ pour la consolidation et le développement du réseau cyclable de la Ville de Lachute afin de réduire l'emprunt et la dépense, tel qu'amendé, de 550 000 \$ à 333 337 \$**

Je, soussignée, Marcelle Lévesque, secrétaire administrative, Service des affaires juridiques et greffe de la Ville de Lachute, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de douze mille deux cent vingt-quatre (12 224).

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de mille deux cent trente-trois (1 233).

Que le nombre de demandes faites est de 0, et en conséquence

- Que le règlement numéro 2026-791-2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu

Lecture faite,

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lachute le 21 avril 2026.

*Marcelle Lévesque*

---

Signature

Secrétaire administrative, Service des affaires  
juridiques et greffe

---

Titre